



L'UNSA

VOUS INFORME

Notre compte-rendu du CSE de juin 2024

➤ Questions diverses :

Le site de Dunkerque

L'accès informatique à la BNI (Banque Nationale d'Informations) est en finalisation. L'ARS donnera son autorisation début juin, au CH pour l'ouverture du dépôt. Du 18 juin au **1^{er} juillet** (sauf le dimanche), l'activité se poursuit. Le technicien a validé sa VAE et sera mis à disposition du CH.

Le site de Dieppe

Pas de nouvelle pour le moment

Le site départ collecte de Saint Quentin a déménagé le 3 juin

Etat des lieux organisation des chauffeurs

Actuellement les chauffeurs d'Arras dépannent sur des collectes de Seclin entraînant des primes de 20€ pour les salariés d'Arras qui sortent du bassin. Les chauffeurs de Seclin ne se déplacent pas et n'ont donc pas de prime. Ceci est un risque psychosocial liée à une iniquité. La direction va sortir les primes de mobilité, par site de départ logistique.

Point d'activité MDD d'Hazebrouck

Point complet au CSE de juillet. 3100 CAD, 3000 plasmas sur la 1^{ère} année d'existence.

Primes panier Caen

Problème lié avec une panne sur l'appareil pour charger la carte pour accéder au resto du CHU. L'appareil est de nouveau fonctionnel. Environ 2600 paniers vont être indemnisés et seront versés en juin.

Cellules d'écoute ITC Bois-Guillaume et Rouen IH/DEL

Retrouvez notre compte rendu en pièce-jointe

L'UNSA VOUS RAPPELLE

Ligne d'écoute et de soutien psychologique, disponible 24h/24, 7j/7, de manière gratuite et anonyme :



Bilan activité des maisons du don les 9 et 20 mai

APPEL GRATUIT

L'ANAT prévoit que pour les JF soient des journées continues. Or, les sites d'Amiens et d'Arras ont fait une coupure de 50 minutes. Le lundi 20 mai : de bien meilleur résultat. Retour d'expérience à faire.

- 🌀 Au CSE de juillet, sera abordé la question du choix ticket restaurant ou participation au restaurant d'entreprise, soumis à sondage auprès des salariés qui avaient accès à un restaurant d'entreprise.

Retrouvez ci-dessous une explication sur l'utilisation des tickets restaurant

🌀 Point sur les horaires MDD :

La direction HFNO a eu une bilatérale avec le siège → **reprise de l'ambition plasma**. Positionnement sur notre ambition plasma 2024-2025-2026 afin de se projeter, réfléchir et répertorier les besoins et faire un retour au siège :

- Augmentation du parc de séparateurs
- Augmentation ressources humaines
- Modification des horaires etc.

Chaque responsable de bassin a été questionné sur ce qu'il peut faire mais pas en 2024 car l'ambition est déjà forte en HFNO sur 2024 et porterait sur 2025 et 2026.

➤ Consultation sur le bilan social 2023 :

L'UNSA vote DEFAVORABLE – Retrouvez notre déclaration en pièce jointe



➤ Consultation sur le bilan formation 2023 :

L'UNSA vote FAVORABLE – Retrouvez notre déclaration en pièce jointe

➤ Consultation sur la liste des affectations du solde de la taxe d'apprentissage 2024:

L'UNSA s'abstient – Retrouvez notre déclaration en pièce jointe

➤ Information en vue de consultation sur le bilan hygiène, sécurité, conditions de travail 2023 :

La consultation sera reporté en aout car la CSSCT n'aura pas eu la possibilité d'apporter un avis éclairé aux élus pour le CSE de juillet.

L'UNSA demande où se trouvent les registres de déclarations d'accidents bénins ?

🌀 **Ce registre n'est pas obligatoire** car doit faire l'objet d'obligations réglementaires qui ne sont pas possible sur tous les sites :

- ✓ Présence permanente d'un médecin, pharmacien, IDE, ou secouriste (ayant aussi le SST)
- ✓ Existence d'un poste de secours d'urgence
- ✓ Respect par l'employeur des obligations mises à sa charge par l'article L.2311-2 du code du travail

L'UNSA demande qu'un rappel soit fait auprès des salariés sur la façon de déclarer un accident de travail.

Pour vous aider: Document de déclaration dans Gedeon HNO/GRH/GCS/FO/001 à adresser dans les 24 heures à hfno-accidentdutravail@efs.sante.fr

L'UNSA interroge la direction sur le document qui fait état de 7 accidents de travail sur St Lô en 2023, mais zéro en 2021 et 2022 : Il s'agit d'un accident de trajet avec plusieurs personnes dans le véhicule de collecte. Il n'existe pas de défaut de déclaration pour 2021 et 2022, comme le suggère l'UNSA.

➤ Les comptes au 31 décembre 2023 :

Présentation des comptes du CSE par Mr TRACZ (comptable pour le CSE HFNO).

Budget CSE = 550 000 € et environ 540 000 utilisés, soit 98,42 % de la somme dépensée.

Les élus votent à l'unanimité : comptes approuvés et validés.

➤ Contentieux CSE EFS HFNO/ Club Employés :

Rappelez-vous, en janvier 2023 sous l'ancien mandat, les élus du CSE avaient choisi de changer de prestataire et de remplacer Kalidéa par Club Employés. Malheureusement la prestation proposée et payée par le CSE n'a pas été à la hauteur des attentes. Le nouveau prestataire refusant de rembourser le CSE, un contentieux est engagé pour récupérer 15 000 €.

➤ Bilan des activités au 30 avril 2024 :

- ✓ Cessions aux ES (très bonne nouvelle pour les CGR)
- ✓ Analyses IH et HLA par rapport à l'année passée et au budget.
- ✓ Plaquettes, peu de décalage.
- ✓ Plus de 30 % de plasma par rapport à l'année passée.

Très positif ; très bonne dynamique ; la direction félicite les équipes ; mobilisation permanente.

C'est parfait.

- ✗ Réelle difficulté sur le sang total (ST) : stock bas et tendu. Retard notable et considérable ; attention particulière et régulière du siège.
- ✗ Plasma LFB en recul (normal baisse du nb de sang total donc même si le plasma augmente, la baisse du ST entraînent un recul).

➤ Les fontaines à eau :

Dans le cadre du RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), HFNO va arrêter les fontaines à eau et la livraison de bouteilles d'eau, sauf pour les sites de Lille Belfort (pas d'accès au réseau) et Valenciennes CH (non potable). Les donateurs seront sollicités pour apporter leur boisson.

Les distributeurs à café vont être supprimés, mais des commandes de cafés, thé et chocolat sera possible.

L'UNSA questionne la direction : quid de la disponibilité en eau fraîche, bouilloire électrique (RSE ?) pour info, les bouilloires faisaient sauter les plombs sur BG.

➤ Retour d'expérience (REX) sur l'allègement des véhicules en collecte mobile :

	2021	2022	2023
Nombre de collectes	3179	3499	3815
Nb de véhicules > 3,5 T	11,94%	11,28%	9,63%

- 75% des collectes en 6 et 9 lits
 - 12 poids lourds, dont 9 au gaz
 - récupération d'un poids lourd de CPDL
 - 1 véhicule de 7,5 Tonnes (maximum), diesel arrivera en avril 2025, à privilégier en collecte 9 lits; sans savoir pour quel site.
- Ceci pour arriver à un stock de 14 véhicules

Avancées 2023 – 2024 :

Actualisation des kits avec les prélèvements, collation : vrac au lieu d'assiettes, en mars 2024 arrêt des pèses personnes sur HFNO, en mai 2024 mise en place des ½ rolls.

Réunions interfaces toutes les 3 semaines avec les prélèvements. Réunions avec les 7 bassins de région HFNO.

Les départs se font avec le nombre de lits nécessaires à la collecte.

La logistique s'est engagée sur des moyens, mais pas sur des résultats, et n'est pas en capacité de quantifier les résultats tant en niveau poids et consommation camion : **pas de bilan final du REX.**

Suite à un accident du travail sur Seclin, la RH rappelle que le port des Equipements de Protection Individuel (EPI) est **OBLIGATOIRE et qu'un rappel à l'ordre sera fait jusqu'à sanction.**

L'UNSA rappelle que la prévention et l'élimination des risques est une priorité, puisque malgré le port d'EPI, des accidents arrivent !

RAPPEL : en cas de surcharge d'un véhicule, c'est la responsabilité du chauffeur qui est engagée
Refusez de prendre un véhicule qui ne respecte pas les bonnes conditions !

- **Information sur le dispositif du lanceur d'alerte** : Point reporté en juillet
- **Activités Sociales et culturelles** : Non abordé

- **Point sur le plateau technique de Loos (futur plateau de préparation des PSL)**: pas d'avancée sur le dossier

- **Absentéisme des IDE sur certains bassins** la direction est alertée et va voir pour étudier les causes avec les conséquences associées. Il faut écouter les personnes. Il faut analyser les causes pour faire un plan d'action. Vrai sujet.

Nous vous précisons que les questions portées par l'UNSA à l'ordre du jour sont régulièrement déboutées; exemples pour juin :

- Organisation des réunions de service des prélèvements de Bois-Guillaume, quid des salariés des prélèvements d'Evreux ? **Refusée, mais suite au mail de l'UNSA pour intégrer de façon équitable les salariés d'Evreux aux réunions de service, la situation semble résolue.**

- DATI : système , présentation des modèles et leur fonctionnement. Reports d'alarmes vers qui et temps d'intervention ? Présentation des rapports d'alarmes. Quel sites et personnels sont équipés. **Refusée car pense avoir déjà répondu : Il y a un vrai problème de sécurité pour plusieurs sites et si la direction estime le problème résolu, le personnel pourrait envisager un droit de retrait pour manquement aux obligations de sécurité de l'employeur.**

- état d'avancement du monosite préparation des PSL de Loos ? Au vu de la réponse ci-dessus, on comprends mieux le refus du point.

L'UNSA déplore également une certaine désorganisation dans les CSE, des interventions syndicales perturbent régulièrement l'avancée des sujets pouvant apporter des réponses aux salariés. Ainsi, régulièrement tous les sujets prévus à l'Ordre du Jour ne sont pas traités et certains sujets, à notre avis, sont bâclés.

Nous pouvons poser vos questions en CSE.



Le suit un ordre du jour pré établi, mas d'autres questions peuvent être posées en début de séance. Dans les semaines qui suivent, l direction apporte les réponses qu'elle n'a pas pu apporter en séance. **Faites nous part de vos questions, nous vous apportons la réponse.**

Accord Restauration

La direction lance un vote pour les sites où les salariés ont accès à un restaurant inter-entreprise ou un self d'un CH. Délai de **réponse avant le 25 juin**

Actuellement certains sites bénéficient de l'accès subventionné par l'EFS à un restaurant inter-entreprise ou un self du CH.

Ce qui change

Un nouvel accord de restauration national prévoit la mise en place de tickets restaurant en remplacement de cette subvention à partir du **1er octobre 2024**.

Ticket restaurant montant fixé à 8,40€ :

- une prise en charge par l'EFS de 60% soit 5,04€,
- reste à charge pour le salarié de 3,36€.

Pour les salariés de ces sites, un choix doit être fait soit de :

- ✓ Conserver l'accès subventionné par l'EFS au restaurant inter-entreprise ou self du CH,
- ✓ Bénéficier des tickets restaurant.

Il n'y aura pas de situation individuelle et la majorité du site l'emportera.

LE SAVIEZ-VOUS ?



La CC prévoit une autorisation d'absence d'**une demi-journée** pour la rentrée scolaire des enfants, jusqu'à l'entrée en 6^e incluse.

Ce congé peut être pris dans la **période entre 7 jours calendaires précédent et 23 jours calendaires à partir** de la rentrée scolaire.



Date limite de demande d'absence rentrée scolaire : **21 Juin 2024**,

- Cette absence ne peut pas être reportée en dehors de la période,
- Cette absence est due même si le personnel n'est pas en poste le jour de la rentrée scolaire.

**À L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI!**

CONTACTS

IMPORTANT : Pensez à nous écrire à partir d'une boîte mail non professionnelle.

Pour des raisons de confidentialité, nous n'échangeons pas sur le réseau EFS.

Sylvie DUPRESSOIR



06.29.92.76.34



unsa.hfno@gmail.com

Angélique MARIETTE



06.62.62.12.13



angelique.mariette.unsa.hfno@gmail.com



UNSA.EFS



BILAN SOCIAL 2023 – CSE juin 2024 Déclaration UNSA

Nous tenons à faire quelques observations concernant la présentation de ce bilan social :

Notre organisation observe un maintien global des effectifs. Dans l'effectif moyen mensuel la progression des infirmiers de 20% entre 2021 et 2023 est à mettre en parallèle avec la mise en place de l'EPDI couronné par la TMC et la baisse de médecin de prélèvement de l'ordre de 11% sur la même période. Concernant l'absentéisme, il reste à un niveau élevé mais hélas cet indicateur intègre les congés maternité paternité et adoption, et donc ne peut pas être bien exploité. Les absences pour congés maternité sont en très nette progression, de l'ordre de 27% soit de 1750 jours en 2021 à 2224 deux ans plus tard, soit deux ETP de plus en absence pour ce motif.

A notre sens ce motif ne devrait pas figurer dans l'absentéisme.

Concernant les arrêts maladie suite à AT, MP et trajet, ils sont en très forte augmentation, fois 5. Nous passons de 211 en 2021 à 1052 jours de perdus en 2023.

Ce qui nous introduit directement aux Accidents de travail et de trajet 3.1.1.

Taux de fréquence des accidents de travail par CSP

Le taux de fréquence des AT MP était de 6,4 en 2021 pour atteindre 8,7 en 2023, à comparer avec les différents taux nationaux de 11 entre 2013 et 2019 avant Covid. Ce chiffre de 6,4 est à comparer avec ceux d'autres entreprises comme EDF à 6,2 ; St Gobain 4,8 ; Lafarge 1,57.

Le taux de gravité de 0,35 est conforme aux chiffres moyens du national avant Covid.

Ce taux est plutôt conforme à ce qu'on trouve dans les autres entreprises, à l'exception encore de Rhodia qui mène une politique très active de prévention avec un taux de 0,05 à comparaison de Michelin 0,21, et toutes les entreprises sont sur cette moyenne.

Une inquiétude en 2023 sur le nombre en très forte augmentation du nombre des AES qui doit interroger la Direction, et doit mener à des études, des réflexions et une politique active en vue de mettre en place des actions de prévention.

Au chapitre 3.2 Répartition des accidents par élément matériel, les chiffres nous paraissent très élevés et à comparaison de l'Île de France qui eut 9 AES en 2022, 21 AT de circulation manutention et 2 occasionnés par des masses ou objets en mouvement. Le Bilan social 2023 de HFNO met en alerte du fait de 16

AES , 30 accidents du travail en circulation manutention, 17 accidents occasionnés par des masses ou particules.

Ce bilan accidentel est très alarmant et mérite une analyse approfondie, avec une présentation trimestrielle des accidents lors des séances de CSSCT, afin de mieux suivre les moyens de prévention et identifier les sources précises de ces accidents. Ces mesures proactives de prévention doivent être conduites dans le bilan annuelle de prévention, dénommé Papripact, en lien avec les services de prévention de la médecine du travail et sous le regard des élus de la commission.

Le nombre d'accidents de travail, l'absentéisme galopant, les baisses d'effectifs associés à des dépenses d'amélioration des conditions de travail tant en prévisionnel qu'en réalisé des chiffres très bas et en très nette baisse en 2023 nous amène à rendre un **avis DÉFAVORABLE** à ce bilan social 2023.



Déclaration UNSA sur la consultation du bilan de formation 2023

Le gros point noir de ce bilan formation est l'absentéisme (40%) et notamment l'absence non justifié.

Pour pallier à ce problème, la direction envisage de relancer le lien du catalogue dans l'intranet vers les salariés.

L'UNSA s'interroge sur l'impact réel de cette solution envisagée. Les EAE ne seraient-ils pas le moment de faire ce bilan avec les salariés et de faire une remonté des causes d'absences ?

L'absentéisme représente une perte de temps, de possibilité de place pour d'autre demandant et d'argent. L'UNSA ne comprends pas cette méconnaissance de l'absentéisme. L'UNSA est dubitative que cela ne soit pas analysé par la direction au vu de la situation économique de l'établissement.

Focaliser sur ces 40% de formations non suivie, en font oublier les 2853 stagiaires, bilan positif.

L'UNSA aimerait voir les administratifs bénéficier de plus d'heures de formation, ceci après proposition des managers.

Les formations en distancielles se font de plus en plus : 20% en 2021, 26% en 2022 et 34% en 2023. L'UNSA comprends l'intérêt lorsqu'il s'agit de formation d'une ou deux heures, mais rappelle que rien ne remplacera le présentiel, devant un formateur à qui le stagiaire pourra poser ces questions en direct et faire profiter les autres stagiaires.

L'UNSA rend un AVIS FAVORABLE au bilan de formation 2023 en espérant revenir à plus de formation en présentielle



CSE JUIN 2024

Déclaration UNSA sur la consultation sur la liste des affectations du solde de la taxe d'apprentissage 2024

L'UNSA déplore le manque d'établissement Normand et Picard, choisi pour verser la taxe d'apprentissage.

Le changement d'affectation rend peut-être difficile ce choix et l'UNSA aimerait connaître la façon de sélectionner ces établissements.

L'UNSA s'abstiendra sur cette consultation.



**CELLULE
D'ÉCOUTE**

IH/DEL Rouen :

La restitution n'a pas été réalisée. Le plan d'action sera validé le 17 juin avec l'encadrement et le 1^{er} juillet avec l'équipe. Un retour sera fait lors du prochain CSE de juillet.

Thérapie Cellulaire de Bois-Guillaume :

Suite à une fiche RPS du 19 janvier 2024, mise en place d'une cellule d'écoute entre le 9 et 21 février, menée par Déborah Marchand et 1 élu CSE. 9 participants (l'ensemble de l'effectif, hors 1 personne absence longue durée).

Tensions relationnelles et interpersonnelles, souci de périmètre d'activité de l'encadrement de par les distances Lille et Bois Guillaume. Organisation à clarifier.

Restitution auprès de l'équipe le 29 avril, plan d'action à l'appui :

- Définir le périmètre des encadrants revue le 27 mai
- Clarification des règles de vie en communauté et du règlement intérieur le 17 juin

L'UNSA interroge la direction : Comment on est-on arrivé là ? Y a-t-il eu une recherche des causes qui ont généré cette agression verbale, charge de travail élevée (nombre de salariés formés en salle blanche), relationnel compliqué etc. ?

*Y avait-il eu une alerte de cette salariée sur des propos déviants et mal venus et difficilement entendables afin d'éviter la commission de ces faits ? Ces situations ne devraient pas exister, elles sont délétères tant pour la victime que pour la personne qui a tenu ces propos qui vit difficilement les suites apportées. Comment le service va pouvoir continuer son activité avec une personne en moins formée à la ZAC (temps de formation long) ? Risque de charge de travail très élevée – il faut avant tout faire de la **prévention** afin que ces risques qui sont délétères pour tous ne se reproduisent pas.*

- Un poste est ouvert pour le remplacement de la salariée licenciée .

Ligne d'écoute et de soutien psychologique, disponible 24h/24, 7j/7, de manière gratuite et anonyme :



APPEL GRATUIT

CONTACTS

Sylvie DUPRESSOIR



06.29.92.76.34



unsa.hfno@gmail.com

Angélique MARIETTE



06.62.62.12.13



angelique.mariette.unsa.hfno@gmail.com



UNSA.EFS